

## Menu "Carrière - Statut"

Les cadres d'emplois	Les étapes de la carrière	La gestion des ressources humaines	La rémunération	Les instances consultatives	Modèles & Outils	Les webinaires Carrière & Paie
<b>La filière administrative</b>	<b>Le recrutement</b>	<b>Le temps de travail</b>	<b>La boîte à outils</b>	<b>Les Commissions Administratives Paritaires</b>	<i>Classement par thèmes</i>	Les webinaires de la Gestion Les webinaire de la Paie
Les adjoints administratifs Les rédacteurs Les attachés Les administrateurs	La nomination stagiaire et le classement Le recours aux contractuels Les contrats de droit privé Le service civique Le détachement sur emploi fonctionnel	<b>L'organisation du travail</b> Aménagement du temps de travail Le temps non complet La journée de solidarité Le temps partiel Le télétravail Astreintes et permanences L'annualisation du temps de travail	<b>Les cotisations</b> La contribution transport La participation employeur et les cot. sociales La retraite additionnelle de la fonction publique Le temps partiel, temps non complet - surcot. Les cotisations salariales et patronales	<b>La Commission Consultative Paritaire</b>		
<b>La filière technique</b>	<b>L'avancement</b>	<b>Les congés et absences</b>	<b>Les éléments facultatifs</b>	<b>Le Comité Social Territorial (CST)</b>		
Les adjoints techniques Les adjoints techniques des étab. d'enseignement Les agents de maîtrise Les techniciens Les ingénieurs Les ingénieurs en chef	L'avancement de grade La promotion interne L'avancement d'échelon Le détachement dérogatoire des fonctionnaires BOE	Les congés annuels Le Compte Epargne Temps Les autorisations d'absences	L'indemnité de mobilité L'Indemnité Forfait. Comp. pour Elections La Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat Le régime indemnitaire Le transfert primes points Les astreintes et permanences Les avantages en nature et frais professionnels Les frais de déplacement Les heures normales, comp. et sup. Les taux d'aides sociales	<b>Le Conseil de discipline</b>		
<b>La filière médico-sociale</b>	<b>L'interruption de carrière</b>	<b>Le changement de temps de travail</b>	<b>Les éléments obligatoires</b>	<b>La promotion interne</b>		
Les auxiliaires de puériculture Les auxiliaires de soins Les cadres de santé infirmiers et tech. paramédicaux Les cadres de santé paramédicaux Les infirmiers Les infirmiers en soins généraux Les médecins Les psychologues Les puéricultrices territoriales Les puéricultrices cadres de santé Les aides soignants Les techniciens paramédicaux Les masseurs kinésithérapeutes, orthophonistes Les pédicures podologues, ergothérapeutes, orthoptistes, techniciens de laboratoire médical, préparateurs en pharmacie hospitalière, psychomotriciens et diététiciens Les puéricultrices Les sages femmes	<b>Les congés familiaux</b> Le congé de maternité et d'adoption Le congé de proche aidant Le congé de paternité Le congé parental Le congé de présence parentale Le congé de solidarité familiale	<b>L'évaluation professionnelle</b> L'entretien professionnel Le dossier individuel L'évaluation du stagiaire	Le barème des traitements Le traitement de base Prestation paie - nouvelles valeurs Le Complément de Traitement Indiciaire (CTI) Le Supplément Familial de Traitement (SFT)	Listes d'aptitude promotion interne 2019 Listes d'aptitude promotion interne 2021 Listes d'aptitude promotion interne 2022 Campagne 2023		
<b>La filière sociale</b>	<b>La fin des fonctions</b>	<b>Les droits et obligations des fonctionnaires</b>	<b>Les rémunérations particulières</b>	<b>Le logiciel Net-Instances</b>		
Les agents sociaux Les agents spécialisés des écoles maternelles Les assistants sociaux éducatifs Les conseillers sociaux éducatifs Les éducateurs de jeunes enfants	<b>La retraite</b> La retraite de la FPT La retraite pour invalidité	<b>La déontologie</b> Le cumul d'activités Le référent déontologue Le référent laïcité Le référent alerte éthique	<b>Les éléments obligatoires</b> La gratification stagiaire école	Le guide d'utilisation du logiciel Net-Instances Les tutoriels La Foire aux Questions		
<b>La filière police</b>	<b>La rupture conventionnelle</b>	<b>Le droit syndical</b>	<b>Les éléments liés à la fin de contrat</b>	<b>Les résultats des élections pro. 2022</b>		
Les gardes champêtres Les agents de police municipale Les chefs de service de police municipale	<b>Le chômage</b> <b>Le décès</b>	<b>La discipline</b> <b>Le droit de grève</b> <b>Le lanceur d'alerte</b> <b>Le règlement intérieur</b> <b>Les dispositifs de lutte contre les violences sexuelles</b> <b>La protection fonctionnelle</b>		<b>Les tableaux annuels d'avancement de grade</b>		
<b>La filière animation</b>	<b>La mobilité</b>	<b>La formation</b>				
Les adjoints d'animation Les animateurs	La mutation Le changement d'affectation Le détachement La mise à disposition L'intégration directe	La politique de formation de la collectivité et le cadre juridique Les formations facultatives Les formations statutaires obligatoires				
<b>La filière culturelle - artistique</b>		<b>La fiche de poste</b>				
Les assistants d'enseignement artistique Les professeurs d'enseignement artistique		<b>Le regroupement de collectivités</b>				
<b>La filière culturelle - patrimoine</b>		La fusion d'EPCI Les communes nouvelles Le CIAS				
Les adjoints du patrimoine Les assistants de conservation du patrimoine Les attachés de conservation du patrimoine Les bibliothécaires Les conservateurs des bibliothèques Les conservateurs du patrimoine		<b>La coopération intercommunale</b>				
<b>La filière sportive</b>		<b>La médiation</b>				
Les conseillers des activités physiques et sportives Les éducateurs des activités physiques et sportives Les opérateurs des activités physiques et sportives		Adhésion à la MPO La procédure de saisine du médiateur Le cadre juridique Le médiateur : rôle et compétences Les litiges concernés par la MPO				
<b>Les emplois de direction</b>		<b>L'enquête administrative</b>				
Les emplois fonctionnels Les emplois experts de haut niveau et de directeurs de projets		<b>Le contrôle de légalité des actes RH</b>				
		<b>L'égalité professionnelle Hommes/Femmes</b>				
		<b>Les Lignes Directrices de Gestion (LDG)</b>				

## La prévention des risques professionnels

*Service Santé et sécurité au travail*

## Le maintien dans l'emploi - reclassement

*Service Emploi*

## La médecine préventive

*Service Santé et sécurité au travail*

## La maladie

### Le Conseil Médical

### La maladie professionnelle et accident de service

#### Les agents CNRACL

L'accident de service ou la maladie professionnelle

L'allocation temporaire d'invalidité (ATI)

#### Les agents IRCANTEC

#### Les agents Contractuels

### La gestion des arrêts maladie

Le congé de Maladie Ordinaire (CMO)

Le congé de Longue Maladie (CLM)

Le congé de Longue Durée (CLD)

Le congé de Grave Maladie (CGM)

La disponibilité d'office (DO)

Le maintien des droits à la protection sociale

### L'inaptitude

L'inaptitude temporaire

L'inaptitude définitive à ses fonctions

L'inaptitude définitive à toutes fonctions

La Période de Préparation au Reclassement (PPR)

### Le Temps Partiel Thérapeutique (TPT)

### La crise sanitaire du Covid-19

## La Protection Sociale Complémentaire

### La prévoyance

Campagne pour la prochaine convention de participation

### La mutuelle